

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**Projet de Facilitation du Commerce et d'Intégration dans la Région des Grands-Lacs
(PFCIGL)**

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN
GENIE CIVIL AU SEIN DU PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET
INTEGRATION DANS LA REGION DES GRANDS LACS.**

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale pour l'exécution du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands-Lacs (PFCIGL), placé sous la tutelle du Ministère du Commerce Extérieur.

L'objectif de développement du projet est de faciliter les échanges et d'améliorer la commercialisation des chaînes de valeur sélectionnées, ciblant principalement les petits commerçants et les femmes commerçantes dans les régions frontalières de la région des Grands Lacs.

Le PFCIGL vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long de la frontière entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands-Lacs, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui sera également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le COMESA.

A la suite du PFCGL, le Gouvernement de la RD Congo compte mettre en place le Projet de Facilitation de Commerce et d'intégration dans la Région de Grands Lacs (PFCIGL) en vue de répondre encore mieux aux besoins de facilitation du commerce dans le cadre de l'intégration régionale.

Le PFCIGL donnera suite aux activités du PFCGL en cours de réalisation et va intégrer la modernisation des infrastructures frontalières, portuaires et routières ciblées ainsi que la réalisation des centres de stockage et de centre de transformation des produits agricoles.

Le PFCIGL sera étroitement coordonné avec d'autres interventions de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs dans la zone du projet conformément à la nouvelle stratégie de la Banque Mondiale pour la RDC.

1.2. Composantes du projet

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

1. Amélioration du cadre politique et réglementaire du commerce Transfrontalier

- 1.1. Simplification des procédures pour les petits commerçants et réforme politique
- 1.2. Mise en œuvre des systèmes des frontières intelligentes
- 1.3. Intégration régionale de la coordination et du suivi dans la COMESA
- 2. Amélioration des infrastructures commerciales de base**
 - 2.1. Réhabilitation et modernisation des postes frontières
 - 2.2. Construction et aménagement de marchés frontaliers
 - 2.3. Amélioration des ports lacustres
 - 2.4. Construction et réhabilitation des voies d'accès locales
- 3. Appui à la commercialisation des chaînes de valeur transfrontalières sélectionnées**
 - 3.1. Investissements dans le développement des chaînes de transformation et aménagement d'infrastructures pour la production de biens d'exportation à haute valeur ajoutée
 - 3.2. Activités de promotion des exportations de produits sélectionnés
 - 3.3. Appui à l'étiquetage, la certification et la conformité de produits sélectionnés
- 4. Appui à la mise en œuvre et suivi et évaluation**
 - 4.1. Appui à la mise en œuvre et communication
 - 4.2. Suivi et Évaluation du Projet

1.3. Agences d'exécution

Le Ministère du Commerce Extérieur assure la responsabilité globale de la coordination, de l'exécution et de la supervision du projet au niveau national. Le Ministère du Commerce, à travers l'Unité de Gestion du Projet, gère toutes les composantes du Projet, à l'exception de la composante 2 dont l'exécution est confiée à la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics. Cette dernière a aussi dans sa charge la gestion des Fonds pour la Préparation du Projet (PPA). Tandis que le pays (RDC) a la responsabilité ultime de la mise en œuvre des activités au niveau national, un Comité de pilotage régional constitué d'un représentant désigné par chaque pays de la Région des Grands Lacs et d'un représentant du COMESA, assure la supervision de ces activités et joue un rôle essentiel dans le maintien du dialogue et la coordination de la gestion transfrontalière à l'échelon régional.

II. MISSION DE L'EXPERT

2.1. Objectif de la mission

Sous l'autorité du Chef de projet PFCIGL, l'expert en Génie civil au sein du PFCIGL aura pour mission principale l'appui à la mise en œuvre des activités du projet PFCIGL, en particulier les activités de construction des infrastructures envisagés dans le cadre des dits projets. Il s'agit notamment des activités liées aux réhabilitation et modernisation des postes frontières, aux construction et aménagement de marchés frontaliers, à l'amélioration des ports lacustres et à la construction et la réhabilitation des voies d'accès aux postes frontière.

2.2. Attributions et tâches

L'expert en Génie civil au sein du PFCIGL est appelé à réaliser, dans le cadre de son mandat, les tâches spécifiques suivantes :

- a) Contribuer à la mise en œuvre globale des activités du projet PFCIGL;

- b) Contribuer à la Planification, l'organisation, la gestion et le suivi sur le plan technique toutes les activités du projet en rapport avec la Construction ou la réhabilitation des infrastructures du projet PFCIGL;
- c) Participer à l'élaboration du programme d'activité trimestriel et annuel ainsi qu'à l'élaboration des Plan de travail et le budget annuel (PTBA) des activités du projet PFCIGL;
- d) Contribuer à établir les indicateurs de résultats et à la préparation des rapports circonstanciés de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Projet ;
- e) Apporter un appui à l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale pour la réalisation des infrastructures envisagées ;
- f) Assurer l'implication des parties prenantes et bénéficiaires des études dans les analyses et la prise en compte en temps opportun des commentaires ;
- g) Participer aux séances de travail convoquées par le MITP, la CI, l'UGP, d'autres unités de la Cellule ou d'autres bailleurs de fonds, susceptibles d'apporter des idées nouvelles pour le bon déroulement des projets
- h) Elaborer les Termes de référence des études et travaux identifiés, préparer les avis de manifestation d'intérêts et les demandes de propositions correspondantes ;
- i) Participer à l'identification et au recrutement des consultants chargés de mener les études spécifiques suivant les Termes de référence sus évoqués;
- j) Contribuer à l'analyse des dossiers d'études techniques et des Dossiers d'Appel d'Offres produits par les bureaux d'études recrutés, notamment la vérification des notes de calculs – descente de charges, essais géotechniques, vérification des plans, révision des métrés etc., CCTP/CCAP, bordereaux des prix etc.) ;
- k) Participer à l'évaluation des propositions techniques et financières des consultants, ainsi que des offres des travaux de construction et/ou de réhabilitation des infrastructures du PFCIGL ;
- l) Fournir les éléments pour la préparation des contrats des études techniques et travaux;
- m) Assurer le suivi des conditions préalables aux lancements des travaux dans le cadre du PFCIGL;
- n) Vérifier les avis techniques (dossiers d'exécutions des travaux présentés par les entreprises ; méthodologie d'intervention, planning des travaux, etc. ...) donnés par le Consultant en charge du contrôle et de la surveillance des travaux des infrastructures du projet PFCIGL;
- o) Assurer le suivi de l'ensemble des activités liées à la construction/réhabilitation des infrastructures à réaliser en relation avec les différents intervenants;
- p) Assurer le suivi, l'analyse et la validation des rapports techniques produits par le consultant en charge du contrôle et de la surveillance des travaux et proposer les observations techniques correspondantes constituant l'avis de l'UGP;
- q) Effectuer des visites de supervision ponctuelles sur les sites des dits projets ;
- r) Vérifier les décomptes des travaux ;
- s) Préparer les documents d'autorisation de paiements des prestations de services;

- t) Proposer le cas échéant toutes les mesures qui permettent soit d'anticiper les problèmes qui pourraient survenir soit de les solutionner dès leur survenance ;
- u) Participer à la mise en œuvre des tâches suivantes :
 - Suivi et gestion technique des contrats et études ;
 - Participation aux réunions et préparation des compte-rendu correspondants;
 - Tenue à jour des tableaux de bord et des fiches de marchés ;
 - Maîtrise d'ouvrage délégué ;
 - Traitement des courriers.
- v) Participer à la rédaction des rapports trimestriels rendant compte de l'évolution et de l'état d'avancement du projet ;
- w) Contribuer à la préparation des rapports circonstanciés de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des dits Projets ;
- x) Participer à l'organisation et aux réceptions techniques, provisoires et définitives des travaux des infrastructures réalisées ;
- y) Fournir toute autre assistance technique au projet ;
- z) Exécuter toutes autres tâches spécifiques pouvant être demandées.

2.3 Résultats attendus

Les activités à mener dans le cadre du présent mandat doivent concourir à l'atteinte des résultats ci-dessous :

- Les fonctions de maîtrise d'ouvrage des projets par la Cellule Infrastructures sont mises en œuvre avec toute l'efficacité et l'efficience requises de manière à garantir l'impact des projets auprès des bénéficiaires ;
- Les travaux sont mis en œuvre dans le respect des procédures financières et contractuelles en vigueur, et ce, de la date de signature jusqu'à la date de fin d'exécution;
- Un système de restitution de données fiables et consolidées relatives à la mise en œuvre des projets est opérationnel ;

III. PROFIL DU CONSULTANT

L'Expert en Génie-civil basé à Bukavu est un expert de bon niveau disposant des compétences suivantes :

- Etre titulaire au moins d'un diplôme Ingénieur Civil(BAC+5), d'ingénieur des travaux publics (BAC +5) ou tout autre diplôme équivalent (Bac +3 couplé d'une expérience spécifique de 10 ans;
- Avoir une expérience professionnelle générale minimale de dix (10) ans dans le secteur des infrastructures;
- Avoir une expérience professionnelle pertinente/confirmée d'au moins cinq (5) ans dans la conduite des études, la surveillance et le contrôle des travaux des infrastructures financées par des bailleurs de fonds bi ou multilatéraux ;
- Expérience dans les activités suivantes au cours des dix dernières années :

- Elaboration d'au moins trois TDR et/ou DAO pour la réalisation des études et/ou des travaux des infrastructures;
 - Analyse des offres techniques d'au moins deux marchés ayant débouché sur la contractualisation des prestations d'études ou des travaux des infrastructures;
 - Conception et/ou suivi de la réalisation d'au moins deux projets d'infrastructures;
 - Participation à la mise en œuvre d'au moins un projet d'infrastructure financé par des bailleurs de fonds bi ou multilatéraux ;
-
- Disposer des connaissances pratiques des procédures de principaux bailleurs de fonds multilatéraux (Banque Mondiale, Banque africaine de développement, Union Européenne etc.);
 - Bonne pratique des logiciels informatiques standards (MS Office) ;
 - La maîtrise des logiciels spécialisés dans la conception des ouvrages (Autocad, ArchiCAD, Covadis, Civil 3 D, Robobat Structure etc.) est un atout
 - Parler et écrire parfaitement le français;

IV. CRITERE DE PERFORMANCE

#	Opérations	Activités liées à l'élaboration des Termes de Références et Contrat de Firme/Consultant	Indicateurs de performances
A.		TDRs approuvés dans le délai	Permanente
1	Préparation des TdR suivant le modèle spécifique de l'activité	Suivi de la DANO	DANO validée dans les 14 jours
2	Soumission de la DANO sur les TdRs	AMI préparé et approuvé dans le délai	Permanente
3	Préparation de l'AMI pour lancement sur les sites officiels	Participation au Comité d'Evaluation	Permanente
4	Réception des Candidatures des Firmes et mise en place du comité d'évaluation et Evaluation des Candidatures	Rapport d'évaluation produit et défendu dans le délai de l'UPM	Permanente
5	Evaluation des Manifestations d'Intérêts pour élaboration de la liste restreinte	DP préparée et envoyées aux Firmes retenues sur la liste restreinte dans les 15 jours suivant la publication de la liste restreinte	Permanente
6	Préparation de la Demande de Propositions techniques et Financières à envoyer aux Firmes retenues	Rapport d'évaluation des propositions techniques produit et défendu dans le 7 jours suivant la mise en place du Comité d'Evaluation	Permanente
7	Evaluation des propositions techniques	Rapport d'évaluation des propositions financières produit et défendu dans le 7 jours suivant la mise en place du Comité d'Evaluation	Permanente
8	Evaluation des propositions financières		Permanente

9	Négociation avant signature de contrat	Les séances de négociations avec les Firmes dans le délai	Permanente
10	Préparation de Contrat pour notification à la Firme sélectionnée	Contrat élaboré et notifié à la Firme sélectionnée dans le délai	Permanente
B.	Activités liées à la Gestion des Contrats de Firme/Consultant et Activités de Production		
11	Suivi de la mobilisation des firmes pour démarrage des prestations	La Firme mobilisée après notification du contrat pour début des prestations dans le délai requis	Permanente
12	Démarrage des prestations	Démarrage des prestations dans les délais prévus au contrat	Permanente
13	Avis sur le Rapport de démarrage des prestations	Avis sur le rapport de démarrage dans les 10 jours suivant leur réception	Permanente
14	Avis sur les rapports intermédiaires du Consultant	Avis sur les rapports intermédiaires du Consultants dans les 10 jours suivant leur réception	Permanente
15	Approbation des décomptes des prestations de Firme/Consultant	Décomptes approuvés dans les 7 jours suivant leur réception	Permanente
16	Suivi du planning des prestations	Planning d'exécution actualisé respecté	Permanente
17	Suivi de la mise en œuvre du plan de décaissement	Plan de décaissement respecté	Permanente
18	Tenue des fiches de marchés et des tableaux de suivi des contrats	Fiches et tableaux mis à jour tous les mois	Permanente

19	Organisation des visites de supervision sur les sites	Calendrier des visites de supervision établis en début de chaque trimestre et respecté. Rapport de mission transmis à la fin de chaque mission	Permanente
C.	Approbation des Rapports Finaux des Etudes et Publication du DAO		
20	Avis sur le rapport de l'Avant-Projet Sommaire de l'Etude	Avis sur le rapport dans les 15 jours suivant leur réception	Permanente
21	Avis sur le rapport de l'Avant-Projet Détaillé de l'Etude	Avis sur le rapport dans les 15 jours suivant leur réception	Permanente
22	Avis sur le Dossier d'Appel d'offre y relatif	Avis sur le rapport dans les 15 jours suivant leur réception	Permanente
23	Avis sur le rapport final de l'étude	Avis sur le rapport final dans les 15 jours suivant leur réception	Permanente
24	Publication de DAO	Dossier d'Appel d'Offres publié dans le délai requis	Permanente
D.	Gestion des délais de paiements des factures		
25	Facture des Consultants Firme	Examen des factures dans un délai de 5 jours suivant la réception	Permanente
26	Facture des Consultants Individuels	Examen des factures dans un délai de 2 jours suivant la réception	Permanente
27	Facture des travaux	Examen des factures dans un délai de 7 jours de la réception de la facture	Permanente
E	Activités de gestion du contrat des travaux		

28	Approbation du programme général d'exécution et le PGES	Programme général d'exécution et le PGES approuvés dans les délais contractuel	
28	Mise en place des instruments de sauvegarde avant toute exécution des travaux	(i) Approbation par l'unité environnementale et sociale de tous les documents de sauvegarde avant le démarrage des travaux (ii) Mise en œuvre préalable des PAR avant le démarrage des travaux	Permanent
29	Mise à disposition des sites	Sites mis à disposition dans les délais contractuels	
30	Préparation des avenants sur les contrats des travaux	Finalisation des documents de préparation des avenants dans les 15 jours suivants le constat du besoin	15 jours suivant le constat
F	Activités de gestion du contrat de contrôle		
31	Production des rapports par le MdC	Rapports mensuels de contrôle transmis au plus tard 15 jours suivant le mois	15 jours suivant le mois
32	Avis sur les rapports de la MdC	Avis sur les rapports mensuels de contrôle dans les 5 jours suivant leur réception	5 jour suivant leur réception
33	Traitement des litiges	Avis sur les litiges non résolus dans les délais requis	Permanent
34	Préparation des avenants sur les contrats de Contrôle	Finalisation des documents de préparation des avenants dans les 15 jours suivant le constat du besoin	15 jours suivant le constat
G	Activités de production		

35	Suivi du planning d'exécution des travaux	Planning d'exécution actualisé	15 jours suivant la fin du trimestre
36	Suivi de la mise en œuvre du plan de décaissement	Plan de décaissement actualisé	15 jours suivant le trimestre
37	Suivi de l'organisation des réunions de chantier	Réunions de chantier organisées toutes les deux semaines	15 jours suivant le mois
38	Tenue des fiches de marchés et des tableaux de suivi des contrats	Fiches et tableaux mis à jour tous les mois	15 jours suivant le mois
39	Organisation des visites de supervision	Calendrier des visites de supervision établi en début de chaque trimestre et respecté. Rapport de mission transmis à la fin de chaque mois.	15 jours suivant la fin de la mission
40	Délai de mise en œuvre des recommandations des missions de supervision de l'IDA	Respect du plan d'action élaboré à la fin de la mission de supervision (avec un probable glissement ne dépassant pas 30 jours)	Permanente
41	Délai de mise en œuvre des recommandations de d'audits interne et externe	Projet du plan d'action élaboré à la fin de la mission d'audits externe et interne (avec un probable glissement ne dépassant pas 30 jours)	Permanente

V. CALENDRIER, DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le démarrage de la mission est prévu au 1er juillet 2023 pour une durée de douze mois. Le contrat est renouvelable, sur la base d'une évaluation des prestations du Consultant jugée satisfaisante par la Coordination de la Cellule Infrastructures.

La mission sera exécutée à l'Unité de Gestion du Projet basée à Bukavu dans le Sud-Kivu. Des missions ponctuelles à Kinshasa, à l'intérieur des provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu et à l'extérieur du pays peuvent être nécessaires.

VI. OBLIGATION DU CONSULTANT EN MATIERE D'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

L'expert en Génie civil au sein du PFCIGL produira les rapports suivants :

- Les rapports d'avancement trimestriel de ses activités dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre considéré. Il contribuera de ce fait à l'élaboration du rapport d'activités trimestriel de l'Unité de Gestion ;
- Les rapports annuels de ses activités dans les 45 jours qui suivent l'année concernée;
- Le rapport d'achèvement de sa mission.

VII. INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT

La Cellule Infrastructures fournira au Contractuel :

- Les documents des projets, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- Les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- Le bureau et les équipements de travail (ordinateur, imprimante, mobilier de bureau, frais de communication,)